CONDITIONS D'UTILISATION

Salle Jambuère Chaudron-en-Mauges

Clause dérogatoire au règlement intérieur général des locations qui se substitue à celui-ci ;

Condition de location (dérogatoire à l'article 2):
La salle est réservée essentiellement à l'usage de l'ACFC et du FCCSQ. Elle est utilisée normalement par le club comme lieu d'accueil et d'animation. L'heure limite de fermeture est fixée à 22 heures pour cet usage.

Caractéristiques Techniques



capacité : 112 personnes debout, 90 places assises
surface : 112 m² avec bar
équipement :

- 12 tables rectangulaires (propriété du club)
- 66 chaises
- 1 réfrigérateur de 250 l
- 3 extincteurs

Consignes

Accès
L'accès à la salle des véhicules de déchargement se fera uniquement par l'allée de la crémaillère
Auncun stationnement n'est autorisé le long de cette allée
Aucun véhicule ne devra accéder dans l'enceinte du stade

Déchets
Déposer les sacs bien fermés dans les containers ordures ménagères et plastiques situés à l'extérieur de la salle en respectant le tri séléctif.

Sécurité
• N° d'urgence : pompiers 18 ou 112 - samu 15
• Un défibrillateur est mis à disposition à la crémaillère et à la salle de sports .